

exemples; dans un cas une augmentation de \$900 à \$1,600; dans un autre, une augmentation de \$200 à \$500; et dans un autre encore, de \$800 à 1,900.

**Le président:** Si nous regardons dans le Livre blanc, les cas cités aux exemples 1 et 2 sont des gens à qui on tendrait la perche en vertu du Livre blanc pour qu'ils fassent partie du groupe des particuliers qui profiteront des nouveaux taux, de dégrèvements accrus, de façon qu'ils paient moins d'impôt sur le revenu.

**M. Connor:** C'est très juste.

**Le président:** Cela peut sembler très bien pour autant qu'on n'étudie pas en profondeur ce qui arrivera à votre régime de participation.

**M. Connor:** C'est très vrai, monsieur.

**Le président:** L'examen révèle qu'il n'y a pas de diminution d'impôt.

**M. Connor:** Ces exemples sont peu éloquentes du fait que le régime de participation aux bénéfices n'existe que depuis sept ans et demi, de sorte que les montants ne sont pas considérables. Lorsqu'il aura 20 ou 25 ans, les sommes seront bien plus grandes que cela. Cependant, nous avons jugé que nous ne pouvions traiter de cette question qu'en nous fondant sur des faits réels, et voilà pourquoi nous l'avons traitée de cette manière.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** Même à ce compte-là, la situation est grave.

**Le sénateur Molson:** Y a-t-il eu une communication quelconque avec vos employés à ce sujet?

**M. Connor:** Non monsieur, il n'y en a pas eu.

**Le sénateur Molson:** Savez-vous si les employés eux-mêmes ont eu l'occasion d'étudier ou de se mettre au courant des répercussions possibles du régime de participation aux bénéfices?

**M. Connor:** Nous venons à peine de tenir la réunion annuelle des administrateurs du fonds, et pour être franc, les effets graves de cette proposition ne nous ont réellement frappés que depuis les six dernières semaines et nous n'avons pas encore eu l'occasion de communiquer la nouvelle aux employés.

**Le président:** Ne pensez-vous pas qu'ils devraient être mis au courant?

**M. Connor:** Oui, c'est mon avis.

**Le président:** Vos employés sont-ils organisés en association?

**M. Connor:** Oui.

**Le président:** Alors, ils disposent d'un organisme qui pourrait faire des représentations en leur nom?

**M. Connor:** Oui, cela pourrait se faire par l'intermédiaire de l'association des adminis-

trateurs du fonds, de qui dépend l'ensemble du régime, ou par l'intermédiaire de leur syndicat.

**Le président:** Quand j'ai dit «organisés», je voulais naturellement parler de syndicat. Ils ont donc deux façons de faire des représentations: par le truchement des administrateurs, ou par celui de leur syndicat?

**M. Connor:** Oui!

**Le sénateur Molson:** Ou par l'intermédiaire de l'un et de l'autre.

**Le président:** En effet, par l'un aussi bien que par l'autre.

**M. Connor:** Les administrateurs forment un groupe de 12; six font partie de la direction de l'entreprise et six sont choisis parmi les employés.

**Le sénateur Burchill:** Est-ce qu'une partie de ces bénéfices sont laissés à la société?

**M. Connor:** Vous voulez dire placés dans la société?

**Le sénateur Burchill:** Oui.

**M. Connor:** Je pense qu'il y a une petite quantité d'actions. Peut-être que M. MacFadden peut nous renseigner à ce sujet. S'agit-il de 2 p. 100?

**M. MacFadden:** Je suis président des administrateurs du fonds et un des six directeurs qui doivent être membres du conseil des administrateurs; il y a six administrateurs qui ne sont pas directeurs ou agents de la société. Pour répondre à votre question, les fonds sont remis entre les mains des administrateurs et il y a un comité chargé des placements. Ces fonds sont à leur tour placés dans les mains d'un fonds de gestion ou d'une société de gestion, et ils placent un petit montant, un très petit montant, dans les actions de la société. Il ne s'agit que de 2 ou 3 p. 100, je crois.

**Le sénateur Phillips (Rigaud):** Pour faire suite à la remarque du sénateur Molson, serait-il possible d'avoir une déclaration, qui constituerait en somme un autre supplément à votre mémoire et qui serait une confirmation de votre mémoire supplémentaire, soit de la part des administrateurs, soit de la part du syndicat, faisant état du fait que ces chiffres au sujet des cinq catégories d'employés ont été vérifiés par eux et trouvés conformes à la réalité. Nous aurons alors dans nos dossiers non seulement le mémoire de la société, mais l'opinion des bénéficiaires ultimes de votre régime de participation aux bénéfices. Nous aurons ainsi un rapport complet émanant non seulement de la société, mais aussi des bénéficiaires du régime.

**Le sénateur Benidickson:** Ces exemples constituent-ils des faits nouveaux à ce sujet?